

# Contrat Viande de Veau 2020

AMAP du Pallet

La ferme du Pâtis  
Deniaud Christophe  
21 Le Pâtis  
44190 St-Lumine de Clisson  
[deniaud.lepatis@free.fr](mailto:deniaud.lepatis@free.fr)

Ci-dessus dénommé le producteur

Et

Mme/M : .....

Adresse : .....

Téléphone : ..... Portable : .....

Adresse électronique : .....

Ci-dessus dénommé l'amapien-ne

Objet : le présent contrat règle les modalités de vente et d'achat de viande de veau certifié élevé en agriculture biologique.

## Les engagements du producteurs :

Christophe a choisi que son élevage se fasse de la manière la plus naturelle possible, en laissant son troupeau à l'extérieur tout l'année sur des prairies naturelles et variées. Il souhaite que les amapien(nes) prennent du plaisir à consommer ses produits, comme lui prend plaisir à élever ses vaches limousines.

Le producteur s'engage à respecter la charte de l'AMAP et le contrat entre l'AMAP et lui-même.

Le producteur s'engage à fournir de la viande de veau de son exploitation uniquement.

## Christophe Deniaud s'engage à nous fournir de la viande de veau aux conditions suivantes :

-par colis de 10kg : 8 à 10 sachets de 2 escalopes, 2 rôtis (noix, noix pâtissière), 2 rôtis à braiser (épaule, bas de carré), 2 à 3 paquets de 2 côtes, 2 à 3 paquets de 600g à 700g de blanquette, 1 à 2 tendrons (poitrine de veau à griller ou à blanquette), 1 jarret de veau coupé façon osso bucco.

-par colis de 5kg : 4 à 5 sachets de 2 escalopes, 1 rôtis (noix, noix pâtissière), 1 rôtis à braiser (épaule, bas de carré), 1 à 2 paquets de 2 côtes, 1 à 2 paquets de 600g à 700g de blanquette, 1 tendron (poitrine de veau à griller ou à blanquette).

**Nb : les colis sont livrés avec un poids de 5 ou 10 kg, à plus ou moins 25 grammes, il n'y a plus de régulation à faire en fin d'année ; les colis de 5 kg ne sont jamais composés de jarret de veau façon osso bucco.**

Christophe ne pourra pas forcément être présent à la distribution car il fait aussi une vente directe chez lui.

Ce qui signifie que les amapien-nes devront s'organiser pour qu'une personne aille chercher les colis et les ramène à la distribution du Pallet. La référente pourra aider à cette organisation.

## Les engagements de l'amapien-ne :

-prendre les mesures nécessaires pour respecter la chaîne du froid après distribution,

-s'engager à venir ou faire récupérer le ou les colis lors des distributions,

-s'engager sur la commande indiquée ci-dessous,

-s'assurer d'être à jour de son adhésion à l'AMAP.

Le règlement est à établir par chèque, à l'ordre de « **EARL du Pâtis** », à remettre avec le contrat auprès de la référente au plus tard 15 jours avant la livraison, ou après inscription sur [cagette.net](http://cagette.net). Le paiement vaut validation du contrat. La souscription au contrat peut se faire au global, ou à la commande.

Choisir l'une des 2 dates possibles de livraison pour ce contrat : 29 mai ou juin (19 ou 26, à confirmer), pour l'automne, vous pouvez vous inscrire maintenant, les dates vous seront communiquées 3 à 4 semaines avant livraison,

DATE	MAI	JUIN	OCTOBRE	DECEMBRE
COLIS 5kg (76,50€ le colis)				
COLIS 10kg (143€ le colis)				

Soit un total de : .....€

Fait à : ..... le : ..... En 2 exemplaires

L'Amapien-ne :

Le producteur :

Référente Amap contrat veau : Simone GOBIN - mail : [simone-gobin@orange.fr](mailto:simone-gobin@orange.fr)  
3, Domino – 44330 LE PALLET